



Commune de Cologny

Dans sa séance du 12 mai 2016, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

le Conseil municipal décide à l'unanimité (15 voix)

1. D'approuver le compte-rendu financier de l'exercice 2015.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2015 pour un montant de 34 195 859,81 F aux charges et de 42 373 724,06 F aux revenus, le résultat de l'exercice s'élevant à 8 177 864,25 F.
3. D'approuver le compte d'investissement 2015 pour un montant de 3 796 401,03 F aux dépenses et de 626 152,40 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 3 170 248,63 F.
4. D'approuver le financement des investissements nets de 3 170 248,63 F par l'autofinancement à raison de 13 981 813,28 F au moyen de la somme de 711 606,05 F représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de 5 092 342,98 F et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 8 177 864,25 F.
L'excédent de financement s'élève à 10 811 564,65 F.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 8 177 864,25 F représentant le résultat du compte de fonctionnement 2015.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015, totalisant à l'actif un montant de 158 720 598,68 F qui se compose de :

| | |
|---|------------------|
| • Patrimoine financier (natures 10 à 13) | 155 486 573,79 F |
| • Patrimoine administratif (natures 14 à 17) | 3 234 024,89 F |
| • Avances aux financements spéciaux (nature 18) | 0,00 F |
| • Découvert (nature 19) | 0,00 F |
| Total de l'actif | 158 720 598,68 F |

et au passif un montant de 158 720 598,68 F qui se compose de :

| | |
|---|------------------|
| ▪ Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25) | 1 793 106,75 F |
| • Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22) | 0,00 F |
| • Engagements envers des entités particulières (nature 23) | 0,00 F |
| • Provisions (nature 24) | 22 606 100,13 F |
| • Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28) | 16 791 127,00 F |
| • Fortune nette (nature 29) | 117 530 264,80 F |
| Total du passif | 158 720 598,68 F |

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2015 à 773 261,54 F.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 29 juin 2016.

Cologny, le 20 mai 2016

Le Président du Conseil municipal :

Olivier GIRARDET